



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE- RENDU SEANCE 11 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 11 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Angélique SIMON, Sylvie FOURNIÉ, Karine RHONE, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Romain TEILLON, Eddy LOZOWSKI.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, M. Cédric TALLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC, Violaine KANMACHER, Frédéric JOIRON, Bochra KINGET.

Membres du Conseil Municipal absents :

Début de la séance à 19H05

Lecture du CR en date du 13 septembre 2022 – Approbation à l'unanimité

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération portant décision de reprise de concessions en état d'abandon.

Arrivée de Mme SIMON à 19H16 lors de la présentation de la délibération.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à ce jour le cimetière communal dispose de peu de concessions vacantes. A cet effet, il a été décidé de procéder à la reprise de certaines concessions constatées en état d'abandon.

Dans le cimetière communal, les concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, sont les suivantes :

- Concession n°47 délivrée à LARRIVE PAVIOT Claude
- Concession n°97-98 délivrée à ARMAND Jean et Magdeleine

- Concession n°139-140 délivrée à HIVERT Michel
- Concession n°219-220 délivrée à MERLE-FURGER
- Concession n°340-341 délivrée à CLAVEL François
- Concession n°561-562 délivrée à BEJAT Joseph
- Concession n°565-566 délivrée à RAYMOND Louis Philippe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2223-12 à R2223-21 ;

Considérant que les concessions citées ci-dessus ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Monsieur le Maire propose de :

- Reprendre, au nom de la commune, et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions précitées en état d'abandon.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/ Extinction de l'éclairage public

Le maire et les adjoints sont favorables à une extinction de l'éclairage de 23h à 5h.

Idem pour les lumières de NOEL.

L'avis du CM sera sollicité lors de la prochaine séance.

Si le CM choisit cette solution, il sera nécessaire de prendre un arrêté et d'installer des panneaux aux entrées de villages.

Les sapins dans les fours seraient maintenus.

M. le Maire propose de travailler sur 2 axes :

- ✓ *Suppression éclairage la nuit*
- ✓ *Changer l'éclairage pour passer en full équipement LED*

Actuellement réduction de la luminosité à 70%

M. ALMODOVAR demande si la suppression de l'éclairage nécessite des frais ?

M. GARÇON explique que le coût sera plutôt faible (horloge astro à installer)

M. ALMODOVAR souhaite savoir si l'on doit se positionner sur les horaires et si c'est définitif ?

M. le Maire précise qu'il faudra les définir mais également définir une période c'est une obligation.

Mme LAX – COMERRO s'interroge sur les problèmes que cela pourrait occasionner.

M. le Maire précise qu'il y a des raisons de sécurité. Il fait lecture du courrier adressé par la Préfecture incitant les communes à réduire leur consommation d'énergie.

M. ALMODOVAR est favorable à cette mesure.

Mme LAX – COMERRO demande s'il y a possibilité de maintenir l'éclairage public sur une partie seulement de la commune.

M. le Maire précise que l'on pourrait mais cela nécessiterait des travaux importants.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette mesure, cette démarche est dans l'air du temps et montre l'engagement collectif en faveur d'une réduction de nos consommations électriques.

2/ Rencontre avec M HOLLARD et son équipe

Dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, l'AMO avait fait ressortir de nombreuses incohérences dans le dossier PRO. Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance exécrable AMO et maîtrise d'œuvre étant en conflit sur le rôle à jouer par chacun.

Il a été laissé un mois pour corriger toutes les erreurs et reprogrammer une nouvelle rencontre.

3/ Projet stade de foot

Plans et chiffrages proposés par le cabinet Ellipse.

Terrain d'honneur en synthétique nouvelle génération : 640 000€ HT

Vestiaires neufs : en cours de recherche pour une solution moins onéreuse que celle proposée

Terrain d'entraînement synthétique, foot à 8 : 270 000€

Aménagement des abords (grillages, fermetures ...) 100 000€

Mme RHONE rappelle que la Mairie de Montalieu-Vercieu s'était engagée au financement.

M. le Maire précise que la Mairie de Montalieu-Vercieu s'était engagée à participer au fonctionnement des installations.

Pourquoi faire un terrain d'entraînement alors que le terrain pourra être utilisé 24h / 24h.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas suffisamment de plages horaires pour utiliser seulement le « grand terrain ». Le club compte environ 200 licenciés.

M. LOZOWSKI demande ce que l'on fait après les 15 ans de garantie, quel est le montant des subventions.

M. le Maire pense que l'on sera sur un montant de 50% environ de subventions.

Mme BLAEVOET souhaite que la commune emprunte au minimum.

M. MERLE et Mme SIMON expliquent qu'on sera obligé d'emprunter.

C'est une erreur de tout faire en fonds propres car les taux d'emprunts sont bas.

4/ Projet réaménagement place d'Enieu

Le bureau d'études ELLIPSE nous a rendu « sa copie » quant à l'aménagement de la place d'Enieu. Il convient d'entériner les choix qui sont proposés afin de valider l'APD lors de la prochaine réunion de CM.

Nécessité d'indiquer le parking qui a été créé à l'arrière (pose d'un panneau de signalisation).

5/ Rencontre avec le Département

Plusieurs points de sécurité sont à l'étude par les services du Département ;

- Le carrefour de la RD 1075. Un radar fixe sera installé vers Cruvières.
- La traversée du Bayard : pas de solution technique pour l'instant mais des contrôles de gendarmerie renforcés.
- RD 52 devant le cimetière : des contrôles renforcés et un aménagement temporaire avant quelque chose de plus grande ampleur.
- RD140 : la demande va être étudiée.
- Création d'une voie cyclable reliant Le Bayard à Briord. Afin de se faire accompagner dans la réflexion nous avons sollicité le bureau d'études CSE qui a travaillé avec la CCBD pour la VIARHONA. Nous envisagerons dans un second temps un raccordement des hameaux entre eux.

6/ Rencontre avec M. FREMIOT, directeur VICAT

Les projets du groupe :

- Récupération du CO2 pour réutilisation dans des granulats destinés à la fabrication Production d'algues pour fabrication spiruline
- Projet INOVI de production de méthanol. Construction d'un électrolyseur.

Les demandes de la commune :

- Transmission des données relatives aux analyses de l'air plus précises.
- Transmission des données relatives aux « nuisances » liées aux tirs de mines
- Demande de visite du site
- Projet de cession de parcelles pour le passage de la voie cyclable
- Participation technique aux projets de la commune
- Demande pour la rénovation des terrains de tennis

7/ Informations DIVERSES

Rencontre avec Gendarmerie de Montalieu-Vercieu :

- *Contrôles radars au Bayard et surveillance du respect des feux tricolores*
- *Contrôles fréquents au city-stade*
- *Proposition achat collectif d'un radar mobile par les communes du secteur (type jumelles) – Les membres semblent unanimes sur l'idée que ce type de procédé est une « pompe à fric » et non pas une amélioration de la sécurité routière.*

*Rencontre avec un groupe d'adolescents pour créer une association, afin de les impliquer dans des actions de la commune. Cela s'inscrit dans la continuité du bal des collégiens.
Réunion le 19 Octobre.*

Demande des résidents du lotissement les Mûriers pour reprise de la voirie et de l'éclairage public (le système éclairage public sera déjà changé en LED).

Courrier des enfants de l'école élémentaire pour une demande de subvention concernant le voyage scolaire des CM1 / CM2 – Info de dernière minute le voyage est annulé.

Salon des Maires le samedi 5 Octobre.

Invitation – Inauguration permanence Député

Parole aux commissions

Mmes Myriam BLAEVOET et Sylvie FOURNIÉ :

- *Le Voyage des aînés avec le CCAS s'est très bien passé*
- *Cadeaux des écoles en cours de commande*
- *Le 10 décembre : Organisation d'un apéritif de Noël à destination des anciens et retrait des colis*

M. Thierry MERLE :

- *CR état d'avancement – Projet « Place d'Enieu »*
- *Création d'un plan du cimetière, les allées ont été nommées*

Mme Stéphanie PROST :

- *Bientôt le bulletin donc sollicitation pour avoir des articles*
- *Présence de nombreux moustiques encore à cette époque*

Mme Lorène LAX-COMERRO :

- *La poubelle qui a été installée à proximité des bancs « Chemin de de Monacle » a-t-elle été installée par les services techniques de la Commune ? Info à vérifier*
- *Démoustication – Voir si intervention possible (Concernant les moustiques tigres, il est possible de faire un signalement en ligne sur le site de l'EID)*
- *Rando – Est-il possible de promouvoir l'application « MELCKONE » pour la cohabitation rando / cycliste / chasseur ?*

Diffusion du film du SYCLUM

Débats sur la tarification incitative ...

Fin de la séance à 21H48

